VILLE DE TREBEURDEN

COMPTE-RENDU DE REUNION

OBJET : **Entrée de Ville – Route de Pleumeur-Bodou**
Réunion publique

DATE : **22 mai 2024**

REF : **24-05-24 / CV**

Entité	Nom	Fonction	Courriel	Prés	Abs	Exc
Mairie	Bénédicte BOIRON	Maire	benedicte.boiron@trebeurden.fr	X		
	Yannick HALNA	Adjoint en charge de l'espace urbain, du patrimoine communal et de la voirie	yannick.halna@trebeurden.fr	X		
	Laurent BOYER	Adjoint en charge de l'environnement & des actions de la transition énergétique	laurent.boyer@trebeurden.fr	X		
	Pierre-Louis GAUTIER	Adjoint en charge de la planification & des mobilités	pierre-louis.gautier@trebeurden.fr	X		
	Michèle LE HENAFF	Conseillère municipale déléguée aux manifestations de la ville et commémorations	michelle.lehenaff@trebeurden.fr	X		
	Pierre RAMEAU	Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires & périscolaires & aux actions de prévention	pierre.rameau@trebeurden.fr	X		
	Guillaume LE GUEN	Conseiller municipal délégué au littoral & aux ports	guillaume.leguen@trebeurden.fr	X		
	Christel JORAND	Directrice des Services Techniques	christel.jorand@trebeurden.bzh	X		
	Vincent CAOUS	Service technique	vincent.caous@trebeurden.fr	X		
	25 usagers de cette route					

M. HALNA, Adjoint au Maire en charge de l'espace urbain, du patrimoine communal et de la voirie, introduit la réunion en précisant le déroulé de celle-ci puis laisse la parole à Mme Jorand pour présenter le document support de la réunion, joint au présent compte-rendu.

Suite à la présentation, la parole est laissée aux usagers pour exprimer leur avis sur les solutions proposées.

Un usager demande quel est le but de cette réunion publique, est-ce pour présenter le projet qui sera réalisé ou l'avis de l'assemblée, sur les propositions ou de nouvelles propositions, sera-t-il pris en compte ?

- ➔ L'avis de l'assemblé sera pris en compte et toutes nouvelles propositions sera étudiée.

Plusieurs usagers s'interrogent sur la liaison vélo entre Trébeurden et Pleumeur-Bodou, pourquoi n'est-elle pas étudiée en même temps que l'aménagement de l'entrée de ville, ne faut-il pas attendre que la liaison vélo soit réalisée ?

- ➔ La liaison vélo Trébeurden – Pleumeur-Bodou est inscrite au Schéma Directeur Communautaire des Aménagements Cyclables. Elle pourra être réalisée à l'initiative du Conseil Départemental, de la communauté d'agglomération ou des communes. A ce jour, aucune des collectivités n'a programmé ces travaux et le choix technique (voie verte, bande ou piste cyclable, …) pour cette liaison n'est pas arrêté. Aucun délai de réalisation n'est connu.
  Le projet d'entrée de ville est indépendant de cette liaison vélo et la municipalité ne souhaite pas attendre 4, 5, 10 ans pour réaliser ses travaux. Ainsi, le projet sera conçu pour être adaptable à une solution de liaison vélo.

Quel est l'objectif de l'aménagement, embellir l'entrée de ville ou faire ralentir les véhicules ?

- ➔ L'objectif principal du projet est de marquer l'entrée de ville afin de faire respecter la limitation de vitesse à 50km/h.

Pourquoi l'aménagement n'est pas étendu jusqu'aux carrefours de la Zone Artisanale ?

- ➔ Cette option a été pensée mais écartée car le projet changeait d'échelle tant budgétairement que techniquement. Le projet étudié concerne, pour la partie chaussée, l'entrée de ville au droit du panneau d'entrée d'agglomération, et pour la partie accotement, le prolongement de l'aménagement piéton existant jusqu'au premier carrefour de la zone artisanale.

Un usager fait remarquer que l'écluse réalisée en phase test était trop étroite, les gros véhicules avaient des difficultés pour passer.

- ➔ Les recommandations techniques prévoient une bande accessible uniquement aux poids lourds (rehaussement de quelques centimètres) ce qui n'a pas pu être mis en œuvre lors de la phase essai.

Quel est le budget de cette opération, quelle différence de coût y a-t-il entre les deux solutions ?

- ➔ Aujourd'hui aucune estimation fine n'a été réalisée. Un budget de 50 000 € est alloué à cette opération. La différence de coût entre les deux solutions techniques est faible et ne devrait pas constituer un critère dans le choix de l'aménagement.

Un vote informel sur la solution souhaitée par l'assemblée est réalisé en fin de séance : le plateau surélevé est plébiscité (10 votes pour et 5 pour l'écluse).

La municipalité se garde quelques jours de réflexion avant de faire son choix définitif.